

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2010

1 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE DES VOIRIES ET ENTREES D'AGGLOMERATION :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux de la 1^{ère} phase devraient débiter la seconde quinzaine du mois de Juin.

Elle précise également que concernant les travaux à réaliser sur la place communale, il est nécessaire de créer de nouveaux avaloirs pour collecter les eaux pluviales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter la Communauté de Communes Champagne Vesle pour l'extension du réseau d'eaux pluviales sur la place du village et charge Mme le Maire des formalités en ce sens.

La consultation des entreprises concernant l'ensemble de l'aménagement sécuritaire a été lancée en date du 31 Mai 2010 par une procédure de marché adapté, la date limite pour la réception des offres est fixée au vendredi 18 Juin à 12 heures.

La commission d'Appel d'Offres se réunira le même jour à 14 heures.

2- VOIRIES DU LOTISSEMENT PRIVE « LE LOISON :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Réseau Ferré de France (R.F.F.) est propriétaire des 4 pavillons situés au lieu-dit « le Loison » à Les Mesneux ainsi que de la voirie desservant les 4 parcelles.

R.F.F. a formulé une demande par téléphone afin de rétrocéder en l'état la voirie à la commune.

Vu que cette voirie nécessite une réfection et un entretien des arbres bordant cette chaussée ;

Vu que cette voirie n'est pas dotée d'éclairage public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas intégrer cette voirie dans le domaine public de la Commune,
- De laisser cette voie privée à la charge de R.F.F.
- De charger Madame le Maire d'en informer R.F.F.

3 –CONSULTATION POUR AMENAGEMENT DU PATRIMOINE COMMUNAL :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.) nous avons sollicité la Direction Départementale des Territoires pour une aide concernant les projets de la commune en matière d'équipements publics.

Après avoir dressé un état exhaustif des bâtiments existants, des besoins de la commune et des différentes associations, il y a lieu maintenant de réaliser par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) une étude de faisabilité comprenant tous les aspects des préoccupations de la commune.

Madame le Maire communique le cahier des charges établi par la D.D.T. ainsi que le règlement de consultation afin de procéder à la passation d'un marché à procédure adaptée.

Après avoir étudié les différents documents et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- Le dossier de consultation des entreprises établi par la D.D.T. ;
- De charger le Maire de procéder à la publicité du marché qui comprend deux lots :
Lot n°1 / Choix de Maîtrise d'œuvre pour la construction des ateliers municipaux,
Lot n° 2/Etude de faisabilité de l'aménagement du patrimoine communal,
- D'autoriser le Maire à signer le marché.

4 – QUESTIONS DIVERSES :

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a signé un compromis de vente concernant une parcelle de 627 m² dans le lot des terrains à bâtir mis en vente par la commune. Il n'a pas été décidé de remettre en cause le prix des terrains pour le moment.

- A la suite du vol ayant eu lieu lors d'une location de la salle des fêtes, la commission voirie et bâtiment envisage le remplacement des deux portes de la salle des fêtes ayant un accès sur la cour de l'école en raison de leur vétusté.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 12 JUILLET 2010 A 20 H 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 15 Juin 2010 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 15 Juin 2010.

LE MAIRE,